

C.S.E. AIRBUS – PARIS LE BOURGET
BULLETIN D'INSCRIPTION
ESCAPADE CARNAVAL DE VENISE
Du 05 au 08 FÉVRIER 2027



(Tarif : **430 € par personne**/ Prix public: 790 €)

Nom et Prénom de l'ouvrant droit Matricule :

Adresse personnelle :

Tél Airbus : Tél. Domicile :

Portable :

ADRESSE MAIL Professionnelle :@.....

Personnelle :@.....

PARTICIPANTS

Nom et prénom Date de naissance

Demandeur :

Accompagnant (**Ayant droit majeur**) :

Date d'entrée dans la Société :

Inscription au circuit Chine du 6 au 17 mars 2027: OUI NON

Inscription au circuit Chine du 25 mai au 05 juin 2027: OUI NON

Participation à l'escapade Stockholm/Helsinki du 19 au 22 septembre 2026: OUI NON

Veillez, SVP, prendre connaissance des conditions générales des voyages groupe CSE.

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du voyage et m'engage à en respecter les clauses.

Dugny, le

Signature :

MODE DE RÈGLEMENT SOUHAITÉ

- Paiement comptant

30 % à la confirmation de l'inscription et le solde 1 mois avant le départ

- **Tout séjour non réglé avant le départ entraînera automatiquement une retenue sur salaire**

- Prélèvement automatique en 5 fois

- Prélèvement automatique en 10 fois

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2026! :(

PARTIE RESERVEE AU COMITÉ D'ETABLISSEMENT

Acompte remis-le :

Mode de paiement :

Bulletin à remplir et à remettre à l'accueil du C.S.E ou à envoyer par mail à contact.ceplb.ah@airbus.com

Rappel – Ce séjour nécessite un passeport ou une carte d'identité EN COURS DE VALIDITÉ. Ceci concerne les ressortissants français, pour les autres nationalités, se renseigner auprès des autorités concernées. Une copie de votre passeport ou CNI en cours de validité devra être envoyée par mail au CSE, DÈS LA CONFIRMATION DE VOTRE PARTICIPATION À CE VOYAGE.



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT ESCAPADE CARNAVAL DE VENISE Du 05 au 08 FÉVRIER 2027

Je soussigné, M. ou Mme : Prénom :

N° de Matricule :

Autorise la Direction Locale à faire prélever par le service paye, le montant de l'escapade
Carnaval de Venice, pour le compte du C.S.E.

La somme globale est de : €

Les prélèvements seront échelonnés sur mois et effectués automatiquement sur le
bulletin de salaire à compter du mois suivant l'inscription.

En cas de départ de la Société, le reste de la somme due au C.S.E., sera à payer par chèque ou
Carte Bancaire au moment du circuit départ.

Le Secrétaire du C.S.E.

José Laroncelle

Le signataire :

(1)

Le :/...../.....

Signature :

(1) Écrire la mention « lu et approuvé »

